

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 16 octobre 2023 à 18 heures

L'an deux mille vingt-trois le lundi seize octobre à 18h00le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère)dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10/10/2023.

Présents : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, GARCIA Brigitte, KUHNE Pablo, CHERON Elodie, VILLARD Bernadette, VEYRAND Pierre, JOLLAND Marie-Chantal, MARIN Béatrice, DUC-MAUGE Pascal,

Excusé(s) : PUECH Julie donne pouvoir à Mme LONGIS Marie-Line.

Absent(s) : Mathieu JUNIQUE, Julien LANOY, Pascale GIRAUD

Secrétaire de séance : CHERON Elodie

Ordre du jour :

- **Débat en Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi.**

- **Signature du PV du 04 septembre 2023.**

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations :**

- Retrait de la délibération n°2023-09-06 (Délibération pour les calicots à modifier suite à une erreur de calcul).
- DM1 RESTAURANT SCOLAIRE.
- DM3 MAIRIE.
- Demande de participation communale de 1% dérogatoire pour l'opération de restauration de la façade occidentale de l'église (phase 2).
- Bibliothèque : autorisation de vente de livres.
- Revoir les tarifs de l'étalage sur la voie publique.
- Création d'un poste et suppression d'un poste à 23h30.
- Noël des lumières (règlement + tarifs).
- Diagnostic sur l'étang de Chapaize et adhésion à Etangs Isère.
- Autorisation de l'utilisation d'un véhicule personnel par un agent pour ses missions professionnelles.
- Salle des fêtes : devis pour la réparation de la toiture et devis pour le diagnostic géotechnique. Choix des entreprises et demandes de subventions.
- Eoliennes : convention et bail.
- Choix d'un architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic préalable pour l'Eglise Abbatiale concernant la couverture du mur gouttereau, la rénovation des solins, la réparation de la noue du transept nord, etc... Et demandes de subventions.
- Travaux d'entretien annuel de la couverture de l'Abbatiale. Devis de 3000€ HT. Demande de subventions à l'UDAP.
- Avenant 4 lot 3 maison Renvier.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 16 octobre 2023 à 18 heures

- Délibération pour la convention AMO avec le Département pour la restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale (Phase 2) et demande de subventions sur le coût prévisionnel des travaux.
- Délibération 2 pour le lancement de la consultation sur la façade église abbatiale (Phase 2).
- Délibération pour l'annulation de la facture de la terrasse d'un habitant.

- **Divers.**

1/ Débat en Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi.

2/ Choix du secrétaire de séance.

Mme Elodie CHERON a été élue à l'unanimité.

3/ Signature du PV du 04 septembre 2023.

4/ Décisions du Maire.

Mme le Maire explique au conseil municipale qu'elle a pris trois décisions :

- La première décision est la suivante : la commune institue une régie de recettes pour l'encaissement du règlement des factures qui concerne le périscolaire (garderie périscolaire et garde des enfants le mercredi).
- La deuxième décision concerne l'institution d'une régie de recette pour l'encaissement des règlements des factures qui concernent le restaurant scolaire (repas durant la pause méridienne et repas pris les mercredis).
- La troisième délibération concerne la signature de la proposition d'assurance Dommages-Ouvrages de Groupama pour la Maison Renevier pour un montant de 10 898.84€ TTC.

5/ Délibération 1 : Retrait de la Délibération 2023-09-06 et prise d'une nouvelle délibération (avec modification du montant de la participation et de la liste des associations concernées) pour l'installation de deux supports promotionnel Calico.

Madame la Maire informe le conseil municipal que la mairie a installé dans la commune deux supports promotionnels, des Calicos, sur lesquels apparaissent les dates et les différentes manifestations prévues dans la commune cette année 2023.

La mairie a réglé une facture de 194 euros TTC pour l'achat de ces calicots. Madame la maire souhaite pouvoir demander à chacune des onze associations listées ci-dessous de verser à la maire la somme de 17.63 euros ($194/11=17.63$).

- L'association La dynamo EVS.
- L'association Sauvegarde de la chapelle de St Jean de Fromental.
- L'association Fleurs et Potirons.
- L'association Saint Antoine en Développement, La Médiévale.
- Le marché des potiers (organisé par Mme Sophie Ruga domiciliée 1709 Route Envers 38940 ROYBON).
- L'association Les amis de l'orgue.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 16 octobre 2023 à 18 heures

- L'association Les sentiers antonins.
- L'association Rue Haute Production.
- La Foire à la brocante (organisée par M. Alain Milan domicilié 9 rue Grand Chêne 38140 IZEAUX).
- L'association Comité des fêtes.
- L'association Trial des combes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents que la mairie réclame la somme de 17,63€ à chacune des onze association listées ci-dessus.

6/ Délibération 2 : Décision modificative n°1- restaurant scolaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante concernant le budget du restaurant scolaire pour l'exercice 2023 : une diminution de 150€ sur crédits ouverts pour les charges à caractère générales, et une augmentation de 150€ sur crédit ouvert pour les charges exceptionnelles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/ Délibération 3 : Décision modificative n°3- Budget Commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de la commune de l'exercice 2023 : passer la somme de 26 270€ de la désignation D 2313 MAISON RENEVIER à désignation R238 MAISON RENEVIER.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8/ Délibération 4 : Mandat de maîtrise d'ouvrage relatif au diagnostic et à la restauration de la façade occidentale de l'église Abbatiale de la Commune de St Antoine l'Abbaye. Phase 2.

Demande de subvention pour le coût prévisionnel des travaux aux partenaires financiers. Demande de participation communale 1% dérogatoire.

Mme le Maire rappelle que la participation du maître d'ouvrage doit être de 20% minimum sauf dérogation sur décision préfectorale pour des projets d'investissement en matière de rénovation sur les bâtiments protégés au titre du code du patrimoine. Notre petite commune possédant un lourd patrimoine monument historique, elle est dans l'incapacité d'assumer financièrement une participation plus lourde.

C'est pour cela que nous devons faire une demande de participation communale 1% dérogatoire.

Mme le maire présente le plan de financement prévisionnel d'opération, basé sur les estimations du conseil départemental de l'Isère.

Elle explique aussi que nous pouvons demander des subventions.

Le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel présenté, autorise le Maire à faire une demande de dérogation pour la participation communale de 1% et à faire les demandes de subventions.

9/ Délibération 5 : Autorisation de vente de livres par la Bibliothèque.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les agents employés à la Médiathèque Darodes désirent organiser une vente de livres déclassées appartenant à la bibliothèque afin de renouveler le fonds. Les bibliothèques désherbent régulièrement leurs collections qui reçoivent un apport continu de nouveauté. Le désherbage s'opère sur les documents trop usés, sur ceux dont le contenu est obsolète, mais aussi lorsqu'ils n'ont plus de lectorat potentiel. Il est proposé de vendre le restant des documents devant les locaux de la Médiathèque, lors de la foire à l'ancienne qui se déroulera le

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 16 octobre 2023 à 18 heures

dimanche 22 octobre 2023.

Les documents seront mis en vente aux tarifs suivants : 0,50€ pour les revues et romans jeunesse, 1€ les romans adultes, les albums et les documentaires et 2 € pour les bandes dessinées et les « beaux livres ». Les recettes seront encaissées par la régie de recette de la Médiathèque et serviront à l'achat de nouveaux livres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10/ Délibération 6 : Tarifs de l'étalage sur la voie publique.

Pour répondre à une demande spécifique de l'un des exposants qui souhaite s'installer trois jours par semaine sous la halle, avec un emplacement de 3 mètres linéaire, avec électricité, le calcul est le suivant :

Pour la location annuelle d'un emplacement un jour par semaine, avec électricité, pour 3 mètres linéaires, le tarif est de : 60 euros + 10 euros = 70 euros par an.

Pour la location annuelle de ce type d'emplacement pour trois jours par semaine le montant est de : 70 euros * 3 jours = 210 euros.

Délibération adoptée à 14 voix contre 1.

11/ Création d'un poste et suppression d'un poste à 23h30 : pas besoin de voter cette délibération.

Délibération reportée.

12/ Noël des Lumières 2023 : règlement et tarif.

Délibération reportée.

13/ Délibération 7 : Diagnostic sur l'étang de Chapaize et adhésion à l'association « Etangs-Isere ».

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'étang de Chapaize va être mis en vente par l'ASA (syndicat d'irrigation) pour respecter ses engagements auprès des financeurs des travaux de modification du réseau d'irrigation.

Afin de mieux connaître les engagements du gestionnaire futur de cet ouvrage, Mme le Maire souhaite la réalisation d'un diagnostic par l'association Etangs-Isère.

Mme le Maire précise que l'association Etangs-Isere est conventionnée avec le département de l'Isere pour assister les gestionnaires d'étangs.

L'association Etangs-Isere propose d'effectuer un diagnostic de l'étang de Chapaize pour un montant de 180€. La réalisation de ce diagnostic nécessite une adhésion annuelle d'un montant de 55€ à l'association Etangs-Isère.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14/ Délibération 8 : Autorisation de l'utilisation d'un véhicule personnel par un agent pour ses missions professionnelles.

Mme le Maire explique qu'en attendant l'achat d'un véhicule pour les agents des services techniques, un agent demande l'autorisation d'utiliser son véhicule personnel pour assurer ses missions professionnelles. Il aura une contre partie financière.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 16 octobre 2023 à 18 heures

15/ Délibération 9 : Travaux à la salle multi-activités du Furand : validation d'un devis pour le diagnostic géotechnique.

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que nous avons reçu deux devis pour la réalisation d'une étude géotechnique de la salle multi-activité du Furand : un devis de l'entreprise ECR Environnement pour un montant de 3160€ HT, soit 3792€ TTC et un devis de l'entreprise ALIOS d'un montant de 4500€ HT, soit 5400€ TTC.

Ces deux devis comprennent globalement les mêmes prestations : la préparation du chantier, les sondages à la pelle mécanique, les forages pressiométriques, les essais de pénétration dynamique, les sondages à la tarière mécanique, la vérification des réseaux, les essais d'identification et classification des sols, la visite puis l'examen détaillé du site par un ingénieur géotechnicien, et le rapport de Diagnostic Géotechnique.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le de l'entreprise ECR environnement car c'est le moins couteux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16/ Eoliennes : convention et bail.

Délibération reportée.

17/ Délibération 10: Choix d'un architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic préalable pour l'Eglise Abbatiale concernant la couverture du mur gouttereau, la rénovation des solins, la réparation de la noue du transept nord, etc... Et demandes de subventions.

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la commune va devoir choisir un architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic préalable pour l'Eglise Abbatiale concernant la couverture du mur gouttereau, la rénovation des solins, la réparation de la noue du transept nord, etc...

Nous avons reçu quatre devis :

- un de l'entreprise RL&A Architectes pour un montant de 4725.00€ HT, soit 5670.00€ TTC.
- un de l'entreprise SARL MULTIPLE pour un montant de 4750.00€ HT, soit 5700.00€ TTC.
- un de l'entreprise Sam-Arch et Ecobis de 14225€ HT, soit 17070€ TTC.
- un de l'entreprise Atelier Isshin pour un montant de 6300€ HT, soit 7560€ TTC.

Mme le Maire propose de choisir le devis de l'entreprise RL&A Architectes pour un montant de 4725.00€ HT, soit 5670.00€ TTC, car cette entreprise connaît déjà l'abbatiale et que son devis est le moins couteux.

Mme le Maire propose également de faire une demande de subvention à la DRAC pour 40% du montant du devis, soit 1890.00€ HT.

Elle propose également de faire une demande de subvention au Département de l'Isère à hauteur de 25%, soit 1181.25€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18/ Délibération 11 : Travaux d'entretien de toitures sur bâtiments classés. Demande de subvention DRAC.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments classés sont nécessaires (vérification et changement de tuiles cassées, débouchage de gargouille, nettoyage chéneaux et autres voies sur l'église abbatiale...).

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 16 octobre 2023 à 18 heures

Elle présente un devis de l'entreprise SARL CATALPA pour ces travaux pour un montant total de 3 000€ HT soit 3600€ TTC.

Ces travaux portant sur des bâtiments classés, elle propose de demander une subvention à la DRAC à hauteur de 40%, soit 1200€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

19/ Délibération 12 : Marché de rénovation maison Renevier – Avenant n°4 au lot n°3 Démolition/Maçonnerie/Gros Œuvre - Entreprise MRB.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement des travaux de rénovation de la maison Renevier. Le montant du marché initial de travaux doit être revu en plus-value pour travaux supplémentaires. L'entreprise des Charpentiers du Grésivaudan a donné une altimétrie d'arase de mur, le maçon a fait suivant ces indications. La charpente mise en œuvre par l'entreprise remplaçant les Charpentiers du Grésivaudan ne correspond pas aux études de ces derniers. Il faut remonter le mur sur le côté extérieur pour fermer entre arase existante et sous toiture (Elévation d'arase : 8 295.88€ HT).

Le montant du marché initial de travaux doit être revu en moins-value pour travaux non réalisés. Les fondations étant moins large que laissait apparaître l'étude de sol, le piquage pour passage de gaine n'est pas nécessaire (donc piquage débord de fondations : - 2490€).

Délibération adoptée à l'unanimité.

20/ Délibération 13 : Mandat de maîtrise d'ouvrage relatif au diagnostic et à la restauration de la façade occidentale de l'église Abbatiale de la Commune de St Antoine-l'Abbaye. Phase 2.

Mme le Maire fait le point sur le projet de restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale, classée Monument Historique et rappelle que ce projet est une priorité pour la Commune pour des raisons de sécurité et de sauvegarde de ce patrimoine.

Elle rappelle également que le montant de cette deuxième phase est estimé à ce jour à 7.5 millions d'euros hors taxes (global opération) et que la Commune peut bénéficier du soutien de l'Etat, du Département de l'Isère et de la Région.

En tant que propriétaire, la Commune de St-Antoine l'Abbaye doit être maître d'ouvrage mais malheureusement elle n'est pas en capacité de mener à bien la mission de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de la façade.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a ainsi expressément consulté le Conseil Départemental pour bénéficier d'un soutien à la maîtrise d'ouvrage qui considère cette demande avec bienveillance et qui propose d'établir une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif au diagnostic et à la restauration de la façade occidentale de l'Eglise abbatiale. Elle propose de lui donner l'accord pour entériner cette convention et valider les conditions précises de ce mandat de maîtrise d'ouvrage.

Délibération adoptée à l'unanimité.

21/ Délibération 14 : Diagnostic et restauration de la façade de l'Eglise Abbatiale de St Antoine l'Abbaye. Phase 2. Autorisation au Conseil Départemental de l'Isère du lancement d'une consultation d'équipe de maître d'œuvre à travers un accord cadre à marchés subséquents, mono attributaire (dito phase 1).

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer la consultation de la Maîtrise d'Œuvre pour respecter le planning prévisionnel de l'opération Diagnostic et restauration de la façade de l'Eglise Abbatiale de St Antoine l'Abbaye. Phase 2 comme indiqué dans le COTECH du 28 septembre 2023. Mme le Maire explique également qu'il faudrait autoriser le Conseil départemental à lancer la consultation d'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre du diagnostic et restauration de la façade de l'église abbatiale,

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 16 octobre 2023 à 18 heures

Délibération adopté à l'unanimité.

22/ Délibération 15 : Exonération totale de la redevance étalage sur la voie publique pour l'année 2023 à Monsieur PENIN Laurent.

Mme le Maire explique que Monsieur PENIN Laurent a démonté sa terrasse en septembre 2023. Comme Monsieur PENIN n'a pas exploité sa terrasse en 2023, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir exceptionnellement ne pas faire payer à M. PENIN le paiement de la redevance étalage sur la voie publique, qui s'élève à 414€.

Délibération adoptée à 14 voix contre 1.

23/ Divers.

- Antenne de téléphonie mobile.
- Point sur la Voie du tram.
- Ouverture nouvelle épicerie à la place du Vival.
- Vente et reprise de la pharmacie.
- Poubelles et incivilités.
- Utilisation de la salle de la Zone Technique.
- Porte des WC de la Grande-cours.
- Stationnement gênant.

Fin du conseil municipal à 22h30.

Prochain Conseil Municipal fixé au 13 novembre 2023.

Signatures :

Mme le Maire,
Mme LONGIS Marie-Line.

Le secrétaire,
Mme CHERON Elodie.